

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**  
**COMMUNE DE SUNDHOUSE**

**PROCES VERBAL INTEGRAL**  
**de la séance du 15 mai 2018**  
*sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, Maire.*

*Nombre de conseillers élus : 19*  
*Nombre de conseillers en exercice : 19*

**Présents** : tous les membres, sauf M. Cédric OTZENBERGER, excusé (donne procuration à M. Christophe HAUERT), M. Fabien ANSTETT, excusé (donne procuration à Mme Marie-Laure LEONHART) et Mme Anita SCHWARTZ, absente non excusée.

*Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 09 mai 2018 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.*

*Après les salutations d'usage, M. le Maire déclare la séance ouverte.*

**ORDRE DU JOUR**

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2018**
- 3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES**  
*Droit de préemption urbain*
- 4. MARCHES PUBLICS**  
*Voirie - rue de la Vallée : choix du type d'aménagement*
- 5. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME**  
*Rythmes scolaires – Semaine de 4 jours*  
*Répartition hebdomadaire des heures d'enseignement à la rentrée 2018*
- 6. DOMAINE ET PATRIMOINE**  
*Main levée de droit à la résolution*
- 7. PERSONNEL COMMUNAL**  
*Création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activité*
- 8. FINANCES**  
*Demande de subvention – classe verte école élémentaire*
- 9. INTERVENTION DES ADJOINTS**
- 10. DIVERS**

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour dans la rubrique Marchés Publics concernant un avenant pour le lot n°2 du marché restructuration/extension de la salle polyvalente.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Josiane GERBER est désignée secrétaire de séance.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2018**

Le Procès-Verbal de la séance du 16 mars 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties**

Monsieur Mathieu KLOTZ, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en mairie. Arrivée de Mme Christelle ADOLPH, Conseillère Municipale.

### **4. MARCHES PUBLICS**

#### *a) Voirie – rue de la Vallée – choix du type d'aménagement*

M. le Maire fait une brève introduction en expliquant que lors de la Commission voirie, l'accent a été porté sur la sécurité des piétons et des cyclistes.

M. Claude Gerber, 2<sup>e</sup> Adjoint, présente aux membres du Conseil le projet d'aménagement de la rue de la Vallée. Il explique que le bureau d'étude Sétui a fait 3 propositions :

- Le premier plan impose un double sens de circulation mais le projet n'a pas été retenu en raison du manque de stationnement ;
- Le deuxième propose une voie à sens unique avec les trottoirs d'un côté et une circulation douce de l'autre (piétons et cyclistes). Le projet n'a pas été retenu pour les mêmes raisons que le premier ;
- Le dernier projet comporte une voie à sens unique avec d'un côté une circulation douce (piétons et cyclistes) et de l'autre le stationnement. C'est le projet qui a été validé par la Commission.

Projection de la proposition retenue par la Commission, M. Claude GERBER explique les annotations sur plan et répond aux diverses questions sur le côté choisi pour la circulation douce, l'éclairage public etc....

Concernant les réseaux d'eau potable et d'eau pluviale, le SDEA, maître d'ouvrage, a attribué le marché à l'entreprise Eurovia.

Une réunion publique est prévue le mercredi 16 mai afin de présenter le projet d'aménagement aux riverains. Suite à cela, la consultation pour la réfection de la voirie sera lancée, comportant la rue de la Vallée et les voiries définitives (rue de la forêt, pépinière, vergers et Lotissement Rohrfeld).

**Vu** l'avis de la Commission Voirie et Réseaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet tel que présenté.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

*b) Avenant lot n°2 – marché extension/restructuration de la salle polyvalente*

M. KLOTZ Mathieu, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente l'avenant du lot n°2, concernant le marché extension/restructuration de la salle polyvalente. L'entreprise WICK, en charge du gros œuvre, a dû creuser les fondations plus profondément que prévu, par rapport à ce qui avait été estimé par le bureau d'étude. Le montant de l'avenant s'élève à 12 966€ TTC (3,09% d'écart) pour 79m3 de béton supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE** l'avenant tel que présenté ci-dessus,

**AUTORISE** M. le Maire à signer ledit avenant et les documents y afférents,

**AUTORISE** l'inscription des montants au Budget 2018.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**5. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME**

*Rythmes scolaires – Semaine de 4 jours*

*Répartition hebdomadaire des heures d'enseignement à la rentrée 2018*

Suite aux conseils d'école et au sondage effectué auprès des parents d'élèves, la volonté est de revenir au rythme scolaire à 4 jours hebdomadaires en dérogeant à la semaine de 4 jours et demi. En application du décret 2017-1108 du 27 juin 2018, la répartition des horaires d'enseignement à partir de la rentrée 2018 est proposée comme suit :

**Horaires école élémentaire :**

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 08h30 – 11h45  
13h30 – 16h15

**Horaires école maternelle :**

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 08h10 – 11h35  
13h30 – 16h05

Entendu en ses explications, l'Adjointe en charge des affaires scolaires, Mme Josiane GERBER, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**PROPOSE** de valider la répartition des horaires comme présentée ci-dessus ;

**PROPOSE** le retour au rythme scolaire à 4 jours hebdomadaires ;

**AUTORISE** M. le Maire à en informer le DASEN.  
Les horaires d'entrée et de sortie des écoles seront décidés par le DASEN.

**ADOpte A 15 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE**

Concernant les NAP, une demande a été faite pour poursuivre l'activité à la rentrée 2018/2019. Mme Josiane GERBER, 3<sup>ème</sup> Adjointe, informe les membres du Conseil Municipal que le PEDT prévoyait l'instauration des NAP dans le cadre des rythmes scolaires à 4 jours et demis hebdomadaires. Mme Josiane GERBER indique que poursuivre les activités NAP par le biais de la Commune n'est plus justifié, d'autant que la Commune ne détient pas la compétence périscolaire.

M. le Maire ajoute que dans la Commune de Marckolsheim, c'est la MJC qui gère les activités NAP. Il informe le Conseil Municipal de la demande de Mme Vanessa FERRY de poursuivre les activités. Si une Association est prête à en assumer la gestion, la Commune soutiendra le projet.

## **6. DOMAINE ET PATRIMOINE**

*Main levée de droit à la résolution*

### **a) Parcelle cadastrée section 50 n° 437/21**

**Vu** la demande de Maître Philippe TRENS, Notaire à ERSTEIN ;

**Vu** l'acte de vente du 26 avril 2004 au terme duquel SCI Maillat a acquis la parcelle cadastrée section 50 n° 437/21 sis 5 rue du Dr Jean Bernard, lot 6 du lotissement Rohrfeld 5<sup>ème</sup> tranche ;

**Vu** le droit à la résolution au profit de la Commune prévu dans l'acte ;

**Considérant** que les conditions de la vente ont été remplies ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**AUTORISE** M. le Maire à signer la mainlevée du droit à la résolution concernant l'affaire sus énoncée.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **b) Parcelle cadastrée section 50 n° 483/21**

**Vu** la demande de Maître Isabelle GENY, Notaire à SUNDHOUSE ;

**Vu** l'acte de vente du 11 septembre 2008 au terme duquel M. et Mme Claude et Albert RAAB ont acquis la parcelle cadastrée section 50 n° 483/21 lieu-dit Rohrfeld, lot 2 du lotissement 6<sup>e</sup> tranche ;

**Vu** le droit à la résolution au profit de la Commune prévu dans l'acte ;

**Considérant** que les conditions de la vente ont été remplies ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. le Maire à signer la mainlevée du droit à la résolution concernant l'affaire sus énoncée.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **7. PERSONNEL COMMUNAL**

*Création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activité*

M. Claude GERBER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, propose au Conseil Municipal de recruter M. Nino MOIOLI, actuellement en contrat d'apprentissage à la Commune, pour la période estivale afin de garder un service minimal pendant la période des congés d'été, principalement pour l'entretien des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, en qualité de contractuel, du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2018.

Les attributions consisteront à : entretien des espaces verts, des bâtiments et de la voirie.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 347, indice majoré :325

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

**Accroissement saisonnier d'activité** : 3 mois pendant une même période de 12 mois (juin, juillet et août 2018).

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **8. FINANCES**

### *a) Demandes de subvention – Classe verte école élémentaire*

**Vu** les demandes de subventions réceptionnées en date du 16 février 2018 et du 14 mai 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accorder une subvention de 1000€ à l'école élémentaire de Sundhouse pour le financement d'une classe verte au Centre de la Renardière à Aubure pour 40 enfants ;

**DECIDE** d'accorder une subvention de 1150€ à l'école élémentaire de Sundhouse pour le financement d'une classe verte au Centre Les Sapins à Belmont, champs du feu pour 46 enfants ;

**AUTORISE** M. le Maire à inscrire les montants au Budget.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **INTERVENTION DES ADJOINTS**

- **M. Mathieu KLOTZ, 1<sup>er</sup> Adjoint :**

- Travaux : au presbytère : attente d'un devis pour la cuisine.  
Salle paroissiale : semaine 21 retour du devis du menuisier.  
La commission pourra se réunir d'ici 15 jours pour finaliser et lancer les travaux.
- Abribus : le point a été fait avec STRADA pour chiffrer la pose des pierres, il a suggéré de conformer le trottoir aux normes PMR pour l'accès au bus.
- Mairie : les devis ont été faits, attente encore pour les menuiseries et les alarmes.
- Atelier : devis pour une alarme plutôt que de la vidéosurveillance.
- Club-house : dernière partie de l'Ad'ap pour la partie sanitaire.

- **M. Claude GERBER, 2<sup>ème</sup> Adjoint :**
  - CCRM : présentation du projet de modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la CCRM. EDF, en tant que fournisseur d'électricité, a réalisé à titre gratuit une étude sur la modernisation de l'éclairage public. Cette étude démontre 2 choix stratégiques pour moderniser l'éclairage public tout en réduisant notre facture énergétique.  
La Commission de la CCRM a pris connaissance de cette étude et émet un avis favorable pour poursuivre la démarche d'un marché public permettant de rénover rapidement l'éclairage public sur tout le territoire.
- **Mme Josiane GERBER, 3<sup>ème</sup> Adjointe :**
  - Le RAI a mis à disposition des jeunes un point d'accueil et d'écoute (PAEJ). Ce sont les mercredis semaine paire à la maison de l'enfant à Sundhouse et les mercredis semaine impaire à la bouilloire à Marckolsheim de 13h à 17h. Le PAEJ est animé par une psychologue, Mme Amandine LALLEMAND. Il faut prendre RDV au secrétariat du RAI.
  - Réunion du comité des fêtes à venir pour la préparation de la fête de la musique

## 6. DIVERS

M. le Maire présente le projet de la CCRM pour l'entretien de l'éclairage public. Les Communes de Sundhouse, Wittisheim, Hilsenheim et Marckolsheim, dans le cadre de la mutualisation des services, vont mettre à disposition des agents de leurs services techniques. Un agent de la Commune de Sundhouse seront missionnés un mardi toutes les 6 semaines.

M. Jean-Paul RIMBAUT annonce que l'AG de l'OMJSAL aura lieu le 6 juin.

M. Raphaël HAEGELI donne une information sur des mesures faites au dépôt de concassage de gravats.

M. Mario MEYER annonce que le trottoir, à partir de l'entrée du collège jusqu'à la gendarmerie, est jonché de mauvaises herbes.

M. Christophe HAUERT dit qu'il est surpris que les ampoules des candélabres de la rue du collège aient été remplacées par des LED.

Mme Christine HURTHER annonce que la classe de l'école maternelle est actuellement fermée. Il y a une réunion le 14 juin avec l'inspection où la décision sera prise sur la réouverture potentielle. Aujourd'hui 67 enfant sont inscrits (le seuil est à 66 élèves).

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 21h45.

Fait à SUNDHOUSE, le 15 mai 2018

La Secrétaire,  
Josiane GERBER

Le Maire,  
Jean-Louis SIEGRIST

# SIGNATURES

*Compte rendu du 15 mai 2018*

SIEGRIST Jean-Louis

KLOTZ Mathieu

GERBER Claude

GERBER Josiane

ADOLPH Christelle

ANSTETT Fabien  
Excusé, procuration à Marie-Laure  
LEONHART

BERGER Michaël

DIAZ Danièle

HAEGELI Raphaël

HAUERT Christophe

HURTHUR Christine

LEONHART Marie-Laure

MEYER Carole

MEYER Mario

OTZENBERGER Cédric  
Excusé, procuration à Christophe  
HAUERT

RIMBAULT Jean-Paul

SCHWARZ Anita  
Absente

SCHWOERER Isabelle

VALLET Alice